



RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 05 septembre 2017 sous la présidence d'Hervé BOCHET, Maire.

Présents : Hervé BOCHET, Anne CHEVALLIER, Rémi VALLIN, Morgane LEFEVRE, Albert DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD, Laure DUPRAZ-CHAUDET, Elisabeth DEFUNTI, Philippe DIOLOGENT.

Excusés : Gildas JOBERT, Alain FAVIER (a donné procuration à Hervé BOCHET).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Elisabeth DEFUNTI.

Le relevé des décisions du Conseil Municipal du 27 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

- Monsieur le Maire fait part des remerciements adressés par la famille JOBERT suite au décès du Papa de Gildas.
- Départ du sous-préfet Mr TANGUY le 29/08/17, Mr SAUTRON prend son poste le 11 septembre 2017.
- Remerciements nombreux pour les subventions accordées par la commune (Comice agricole, Souvenir Français, Club des Aînés ruraux)
- Demande de subvention de MLD VTT : subvention accordée pour 50 € (5 licenciés)
- Un contrôle de tous les extincteurs par la société SICLI a été réalisé : 2 extincteurs sur 11 ne fonctionnent pas (1 à la mairie – 1 à l'église). Ils devront donc être remplacés pour la somme de 332 €
- L'appartement n° 5 (ancienne école du Villaret). a vu un changement de locataire. Pour information 3 logements sur 4 « louables » sont loués.
- Divers rapports d'activité

RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018 – EMPLOYÉS COMMUNAUX

La rentrée scolaire s'est bien passée. 23 élèves ont intégrés l'école :

- * 19 en moyenne section
- * 4 en petite section

En concertation avec les autres communes du RPI et les parents d'élèves, la semaine de 4 jours a été mise en place.

Une demande doit être faite auprès du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale afin de modifier l'organisation du temps de travail de l'ATSEM : augmentation de la plage horaire de la garderie périscolaire (pour pouvoir commencer à 7h30 le matin et terminer à 18h30 le soir).

Suite au passage à la semaine de 4 jours, les emplois du temps de l'accompagnatrice et de l'agent en charge des T.A.P. (temps d'accueil périscolaire) ont dû être modifiés mais le temps de travail prévu dans leurs contrats a été préservé.

Le contrat de l'agent administratif (mairie / cantine) qui venait à terme fin août a été renouvelé pour un an jusqu'au 31/08/18.

Le règlement intérieur de la garderie périscolaire reste inchangé (sauf le jour du mercredi qui n'a plus lieu d'être).

BUDGET COMMUNAL 2017 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la Décision Modificative N°1 du Budget Communal 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 19 357 €uros (mouvements de crédit).

POINTS SUR LES TRAVAUX

- Isolation des combles au-dessus de la mairie
Le déménagement des combles est effectué. Les travaux seront faits à l'automne
- Dégradation des pistes avec les orages de l'été ; les réparations ont été réalisées rapidement.
- Couverture de l'église : double problème
 - * Elle se dégrade de plus en plus : auréoles sur le plafond dans l'appartement au-dessous.
 - * Une couverture polytuile était prévue au départ pour environ 25 000 €.Mais après la désignation de l'architecte du patrimoine suite à la demande du conseil départemental, nous devons faire une couverture en zinc en joint debout pour un coût de 35 636 €HT auquel s'ajoutent les honoraires de l'architecte. Une nouvelle demande de subvention au titre du FDEC a été déposée sollicitant le commencement anticipé des travaux.
- Radier Crêt Girod (dossier porté par la 3CMA)
L'entreprise TRUCHET devait commencer les travaux début septembre.
Un courrier de la DDT demandant des explications retarde le démarrage du chantier.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE CRÉDIT

La ligne de crédit souscrite auprès du CREDIT AGRICOLE des Savoie arrive à échéance le 22/09/2017 ; le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement de la ligne de crédit pour un montant de 30 000 € (actuellement 10 000 € sont utilisés).

VENTE ONF

En juin 2017 nous avons proposé une coupe de bois de 430 m³ sur les parcelles 9 et 11 mais cette dernière est restée invendue.
Une nouvelle vente est prévue le 28/09/17 à Rumilly.

ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal par délibération en date du 8 avril 2016 avait donné mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale pour mener une mise en concurrence groupée au contrat d'assurance pour la couverture des risques statutaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS / CNP.

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés

- Risques garantis : décès, accidents de service, maladies imputables au service (*y compris le temps partiel thérapeutique*), congés de longue maladie, longue durée (*y compris le temps partiel thérapeutique*), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

- Conditions : franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 4,27 % de la masse salariale assurée
- **Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés et agents contractuels de droit public**
 - Risques garantis : accidents du travail, maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, de paternité, d'adoption, d'accident non professionnel
 - Conditions : franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 1,10% de la masse salariale assurée

CHARGES APPARTEMENTS BÂTIMENT MAIRIE

Malgré différents rappels, les parties communes ne sont pas nettoyées.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide, à compter du 1er novembre 2017, d'augmenter les charges locatives des 3 appartements au-dessus de la mairie de 10 € / mois correspondant à la part « ménage » effectué par l'agent communal. Ce qui passe les charges locatives des appartements à 22 € par mois (12€ pour la taxe sur les ordures ménagères et 10€ pour le ménage).

SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT : RAPPORTS POUR L'ANNÉE 2016

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité des membres présents et représentés**, adopte les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement et décide de les mettre en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr.

Rendement du réseau de distribution : 63,8 % (on devrait être à 71 %) – Les fuites ont été recherchées et sont en cours de réparation.

Eau potable = analyses bonnes - Débit = correct

QUESTIONS DIVERSES

⇒ SI Roches Noires

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la dissolution du syndicat intercommunal pour la desserte de la forêt des « Roches Noires » ainsi que la répartition de l'actif tel que votée par le conseil syndical du 27 septembre 2016.

⇒ Projet d'urbanisme

Le cabinet d'architecture désigné par la 3CMA s'est rendu au Châtel et présentera ses premières analyses prochainement.

⇒ Transfert de la compétence eau

M. le Maire fait le point sur le transfert de cette compétence à la 3CMA. Celui-ci sera obligatoire dans le cadre de la loi Notre en 2020 mais peut être transféré dès le 1^{er} janvier 2018. M. le Maire présente les enjeux et résume la réunion qui s'est tenue le 04 septembre avec les Maires et les conseillers communautaires. La décision sera prise lors du conseil syndical du 21 septembre prochain.

⇒ Ludothèque

1 jeudi par mois après l'école

Le secrétaire de séance,
Elisabeth DEFUNTI



Le Maire,
Hervé BOCHET


